



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dechets menagers

Question écrite n° 50764

Texte de la question

Mme Segolene Royal interroge Mme le ministre de l'environnement sur l'application de la loi de 1992, concernant la maîtrise des déchets. En raison de la modification regrettable, par la loi Barnier de 1994, qui a transféré de l'Etat (le préfet) vers les conseils généraux la responsabilité de l'élaboration des plans départementaux d'élimination des ordures ménagères, ceux-ci ont pris un retard considérable, de nombreux départements n'ayant pas assumé leur responsabilité et le préfet n'étant plus en mesure d'accélérer les décisions. Un rapport parlementaire, rédigé par M. Guellec, vice-président du conseil régional de Bretagne, estime aujourd'hui que la loi, qui prévoit la resorption des décharges avant 2002 n'est plus applicable. Segolene Royal estime que ce fatalisme, s'il est compréhensible de la part d'un responsable départemental qui a pourtant voté la loi Barnier, est inquiétant pour l'avenir et marque une régression inacceptable. Segolene Royal demande à Mme le ministre de l'environnement les mesures qu'elle compte prendre pour garantir l'application de la loi, pour diminuer à la source la production de déchets sachant que 50 % de leur volume ne sont constitués que par les emballages, pour contrôler et faire baisser le prix des installations de traitement industriel des déchets, la situation oligopolistique étant source d'opacité et de coûts excessifs et enfin pour augmenter la part de recyclage dans le traitement des déchets. Intelligemment mise en œuvre, l'industrie du traitement des déchets est source de création d'emplois et d'amélioration de l'environnement. Reculer sur ces exigences serait un signal fatal pour les efforts en cours et destabilisateur pour les collectivités qui ont fait l'effort demandé.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50764

Rubrique : Ordures et déchets

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1994